



POLE COPROPRIETE

FORMER,ASSISTER,CONSEILLER, « FAC –
Formation » Association loi 1901 déclarée
à la préfecture de Loire Atlantique n°
W442015050 Prestataire de formation
déclaré n° 52440753444 – SIRET 811 147
347 00017 1 avenue de Landévennec –
44300 NANTES www.fac-formation.com

L'actualité de la copropriété



Contenu de la formation

MATIN

- ✓ **Test de positionnement**
- **Le contrat type de syndic.**
 - Nomination et démission du syndic, ce qui change.
 - Mise en concurrence du syndic : qui, quand, comment ?
 - La question du pré-état daté.
 - Le compte bancaire et ces exceptions
- **La question environnementale, une volonté indispensable.**
 - Ce que prévoit le plan de transition énergétique
 - Son application dans la gestion des copropriétés.
- **La préoccupation énergétique, un argument majeur.**
 - La rénovation énergétique
 - Les répartiteurs de chauffage
- **Devoir de conseil ou d'information**
 - Etat de la jurisprudence
 - Comment appliquer cette obligation à la question énergétique ?
- **Comment présenter la création du fonds de travaux ?**
 - Savoir avancer les points positifs de cette nouvelle obligation
 - Savoir distinguer avec les précédentes obligations (avance sur travaux...).

APRES-MIDI

- **L'immeuble sous toutes les « coutures »**
 - La mise à jour du carnet d'entretien et la fiche de synthèse, doublon ?
 - L'immatriculation, un outil utile.
 - Les diagnostics techniques, encore et encore...
 - Le diagnostic technique global, la synthèse nécessaire.
 - Le plan pluriannuel de travaux.
- ✓ **Test de validation**

Objectifs /Enjeux

Rappeler la réglementation,
Envisager les nouvelles obligations à court terme,
Associer les copropriétaires aux évolutions récentes.
Mettre en oeuvre les nouvelles dispositions légales.

Public concerné

Gestionnaires, principaux confirmés

Pré requis

Aucun.

Durée

1 journée (9h -12h30/ 13h30 - 17H00)

Pédagogie

Support PPTX avec alternance de séquences techniques et d'exemples pratiques

FORMER,ASSISTER,CONSEILLER, « FAC – Formation »

Association loi 1901 déclarée à la préfecture de Loire Atlantique n° W442015050

Prestataire de formation déclaré n° 52440753444 – SIRET 811 147 347 00017

1 avenue de Landévennec – 44300 NANTES

www.fac-formation.com - contact@fac-formation.com

Assurer la copropriété et gérer les sinistres



Contenu de la formation

Objectifs/Enjeux

Rappeler la réglementation, connaître les chiffres de sinistralité en France,

Comprendre les pathologies du bâtiment et les contrats d'assurance s'y rapportant,

• **Maîtriser** la procédure de déclaration,

• **Assurer** le suivi de ces dossiers



Public concerné

Gestionnaires , principaux, assistant(es)

Pré requis

Aucun



Durée

1 journée (9h -12h30/ 13h30 - 17H00)

Pédagogie

Support PPTX avec alternance de séquences techniques et d'exemples pratiques

MATIN

- ✓ **Test de positionnement**
- **Les contrats d'assurances en immeubles collectifs**
 - Assurance dommage ouvrage
 - Assurance décennale
 - Assurance biennale
 - Assurance de parfait achèvement
 - Assurance multi risques immeuble
- **Les nouvelles obligations légales, loi ALUR**
- **Assurances et loi HAMON**
 - Le code de la consommation est-il applicable aux syndicats de copropriétaires ?
 - La distinction de la Loi CHATEL entre non professionnel et consommateur.

APRES-MIDI

- **La gestion de sinistres, le préalable : constater le dommage.**
 - Comprendre les dispositions du contrat applicables
 - La déchéance
- **La déclaration aux assurances.**
 - Maîtriser le formalisme
 - La proposition d'indemnisation
 - Les recours possibles
- **Convention CIDRE**
- **Convention CIDE COP**
- **Suivre les opérations d'expertise**
- ✓ **Test de validation**

FORMER,ASSISTER,CONSEILLER, « FAC – Formation »

Association loi 1901 déclarée à la préfecture de Loire Atlantique n° W442015050

Prestataire de formation déclaré n° 52440753444 – SIRET 811 147 347 00017

1 avenue de Landévennec – 44300 NANTES

www.fac-formation.com

contact@fac-formation.com

La copropriété expliquée aux comptables



Objectifs / Enjeux

Assimiler les fondamentaux de la copropriété.

Comprendre les mécanismes de fonctionnement d'une copropriété et les appliquer.

Savoir délivrer les bonnes informations.



Public concerné

Comptables

Pré requis

Aucun



Durée

1 journée (9h -12h30/ 13h30 -17H00)

Pédagogie

Support PPTX avec alternance de séquences techniques et d'exemples pratiques

Contenu de la formation

MATIN

- **Test de positionnement**
- **Les organes de la copropriété, de leurs pouvoirs à leurs responsabilités**
 - L'assemblée générale des copropriétaires, le délibérant.
 - La prise de décisions.
 - Appréhender le rôle du syndic, de son rôle d'exécutif à ses pouvoirs propres.
 - Le Conseil syndical, quel est son rôle?
 - Gérer ses relations avec les copropriétaires et les membres du conseil syndical
 - Comprendre la distinction entre parties communes et parties privatives.
 - Savoir lire un règlement de copropriété et un état descriptif de division.
 - La loi du 10 juillet 1965 modifiée par la loi ALUR pour mieux répondre aux demandes.

APRES-MIDI

- **La copropriété en situation**
 - Les différents types de copropriétés
 - Connaître les droits et les obligations des copropriétaires
 - La mise en oeuvre de travaux décidés ou urgents.
 - Les documents (PV, carnet, d'entretien, la fiche synthétique...).
 - Appliquer le process de la mutation de lots.
 - Le recouvrement de charges, comment faire?
- ✓ **Test de validation**

FORMER, ASSISTER, CONSEILLER, « FAC – Formation »

Association loi 1901 déclarée à la préfecture de Loire Atlantique n° W442015050

Prestataire de formation déclaré n° 52440753444 – SIRET 811 147 347 00017

1 avenue de Landévennec – 44300 NANTES

www.fac-formation.com

contact@fac-formation.com

Optimiser et sécuriser ses assemblées générales



Objectifs /Enjeux

Rappeler la réglementation,
Envisager les nouvelles obligations à court terme,
Associer les copropriétaires aux évolutions récentes.
Mettre en oeuvre les nouvelles dispositions légales.



Public concerné

Gestionnaires, principaux confirmés

Pré requis

Aucun.



Durée

1 journée (9h -12h30/ 13h30 - 17H00)

Pédagogie

Support PPTX avec alternance de séquences techniques et d'exemples pratiques

Contenu de la formation

MATIN

✓ Test de positionnement

➤ **De la convocation à la tenue (organisation = sérénité)**

- Analyser les besoins et les demandes des copropriétaires
- Concerter le conseil syndical, bien plus qu'une obligation légale
- Etablir la convocation et l'ordre du jour dans de bonnes conditions
- Gérer la feuille de présence, les pouvoirs, les départs, les arrivées
- Désigner le bon bureau de séance

APRES-MIDI

➤ **De la prise de décision au procès verbal (optimisation du temps)**

- Respecter les règles de majorité (loi ALUR)
- Rédiger le procès-verbal avec efficacité dans l'instant
- Diffuser le procès-verbal dans les meilleurs délais
- Eviter les risques de contestation
- Savoir conclure la réunion

✓ Test de validation

FORMER,ASSISTER,CONSEILLER, « FAC – Formation »

Association loi 1901 déclarée à la préfecture de Loire Atlantique n° W442015050

Prestataire de formation déclaré n° 52440753444 – SIRET 811 147 347 00017

1 avenue de Landévennec – 44300 NANTES

www.fac-formation.com

contact@fac-formation.com